



**Institut Canadien des Urbanistes  
Prix d'excellence en urbanisme**

**Lignes directrices  
2018-2019**

## À propos des Prix d'excellence en urbanisme

Les prix annuels de l'Institut canadien des urbanistes ont pour objet de reconnaître les mérites de réalisations importantes dans le domaine de l'urbanisme. Ce programme a été lancé en 1983, et a pris de l'expansion pour aujourd'hui inclure treize catégories de prix. Un jury formé de professionnels de l'urbanisme des secteurs public et privé, représentant chacune des régions, évalue les candidatures en fonction de critères stricts.

Le programme des prix sert à saluer les mérites de candidatures caractérisées par l'excellence, l'innovation, l'incidence sur la profession, la mise en application et la qualité de la présentation. Le projet soumis doit communiquer effectivement le processus et les résultats du plan aux membres, aux professions connexes, aux employeurs et au public.

## Conflit d'intérêts

Un projet préparé ou directement financé par l'Institut canadien des urbanistes ne peut être présenté. Les membres du jury ne peuvent être les auteurs de candidatures au programme de ce prix. Les candidatures qui émanent d'un client ou de l'employeur d'un membre du jury (que ce dernier en soit ou non informé) ne pourront être évaluées par ce juré qui serait alors en situation de conflit d'intérêts. Le juré sera exclu de l'évaluation de toutes les candidatures dans la catégorie visée. S'il s'avérait qu'un membre du jury ait été personnellement ou de façon étroite associé à une réalisation présentée au concours, et qu'il n'ait pas divulgué cette information, le membre sera exclu du jury et un substitut sera désigné.

## Coût d'inscription

Le coût d'inscription est de 175 \$. L'ICU, qui est une organisation à but non lucratif, assume les coûts liés au fonctionnement de ce programme de récompenses. Par conséquent, ce petit montant servira à compenser le coût du programme. Il est non remboursable.

Nouveau pour 2019 : un candidat peut présenter un maximum de trois réalisations.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

Toutes les présentations de candidatures doivent prouver qu'elles satisfont les critères suivants pour être prises en considération dans leurs catégories respectives du programme de Prix d'excellence en urbanisme :

- *Innovation et contribution à la profession* : introduction d'un nouveau concept ou mise au point novatrice d'une technique ou approche établie. Incidence sur la pratique de l'urbanisme, transférabilité, acceptabilité et facilité de mise en œuvre des idées nouvelles.
- *Méthodologie* : approche préconisée pour la conception, la mise en forme et la mise en œuvre du projet.
- *Clarté des buts et objectifs* : orientation d'ensemble et exhaustivité de l'examen de la matière et des enjeux concernés.
- *Mise en œuvre* : façon dont le projet peut être ou a été mis en œuvre et efficacité du programme ou de la stratégie de mise en œuvre.
- *Présentation d'ensemble* : organisation générale et clarté du texte et des éléments graphiques de la présentation, exhaustivité de la recherche et portée des recommandations. On évaluera le degré de convivialité du contenu et du style de présentation en tenant compte du public cible.
- *Engagement public* : bien-fondé et efficacité des processus et techniques de communication employés pour favoriser l'échange d'idées entre le promoteur et le public tout au long de la démarche de planification.
- *Viabilité* : en quoi le projet contribue-t-il à l'amélioration de la qualité de vie et à la santé environnementale, économique, sociale et culturelle à long terme de la communauté concernée.

Les candidatures qui témoignent d'excellence dans tous les critères d'évaluation et dont les concepts et les pratiques exemplaires sont adaptables à l'échelle nationale seront prises en compte dans leurs catégories respectives pour le Prix d'excellence en urbanisme. Les candidatures qui témoignent d'excellence dans certains, mais non l'ensemble des critères, et qui tout de même retiennent l'attention sur le plan de la conception et de l'adaptabilité seront prises en considération pour le Prix du mérite dans leur catégorie.

## Catégories

Un projet doit être soumis sous UNE des catégories suivantes. Le jury de sélection n'évaluera un projet que dans le cadre de la catégorie pour laquelle il a été soumis. La personne qui dépose une candidature est tenue de choisir la catégorie la mieux appropriée à son projet.

Cependant, les projets à l'international peuvent être soumis. Les projets doivent clairement expliquer/décrire le rôle de l'urbaniste ou du cabinet d'urbanisme canadien dans le projet international.

## **PLANIFICATION URBAINE ET RÉGIONALE**

Cette catégorie vise à souligner le rôle essentiel que jouent les urbanistes pour permettre aux villes et régions de s'adapter à des changements des structures urbaines, au milieu du commerce au détail et aux secteurs de l'habitation et des affaires, le tout prenant en compte la revitalisation du patrimoine, le réaménagement urbain et le développement économique.

Les exemples pourraient comprendre des initiatives novatrices et efficaces qui rehaussent le bien-être social, économique et environnemental de villes et de régions. En outre, la candidature devrait faire état des défis relevés et établir un lien clair entre ces défis et les solutions apportées.

## **PLANIFICATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Cette catégorie vise les réalisations axées sur l'adaptation au changement climatique ou l'atténuation des changements climatiques qui sont un exemple de ce que l'on retrouve dans la politique de l'ICU sur le changement climatique. On s'intéresse particulièrement aux projets de création de collectivités plus vertes, de réduction de l'impact du développement sur l'environnement et l'amélioration de la qualité du milieu.

Il pourrait s'agir, par exemple, de plans pour des initiatives liées au changement climatique notamment ceux qui réduisent les gaz à effet de serre ou les risques de catastrophe ou ceux qui rétablissent, améliorent ou protègent les systèmes naturels.

## **COLLECTIVITÉS SAINES**

Cette catégorie vise à reconnaître des plans qui portent sur des réalisations au niveau local pour le milieu bâti, naturel et/ou social qui sont un exemple de ce que l'on retrouve dans la politique de l'ICU sur les collectivités saines. Cela pourrait comprendre des processus précis de planification des quartiers qui tiennent compte des questions de logement, de développement économique, de réaménagement des friches industrielles, d'agriculture urbaine et de systèmes alimentaires et de conservation du patrimoine. Cela pourrait aussi comprendre l'aménagement de parcs urbains et d'installations de loisirs et l'aménagement d'espaces ouverts et de particularités naturelles ainsi que l'aménagement d'aires de conservation.

## **L'URBANISME INCLUSIF**

Cette catégorie reconnaît le besoin d'avoir des collectivités fortes, inclusives et résilientes pour soutenir le développement social et le bien-être de tous les citoyens et pour réduire les inégalités sociales et de santé. Cela englobe des plans axés sur l'amélioration du bien-être des habitants d'une collectivité et la création de possibilités pour les personnes qui y vivent. Cela pourrait comprendre des exemples de recherche appliquée, de stratégies ou de politiques pertinentes. Une attention particulière est accordée à l'exhaustivité des processus d'aménagement et à leur efficacité à respecter et à intégrer les histoires et les traditions; à développer les capacités au sein des collectivités; et/ou la préparation de plans d'aménagement qui assurent la durabilité environnementale, économique et sociale. Les activités d'aménagement précises concernant les communautés autochtones urbaines et rurales, ainsi que les groupes d'équité, sont encouragées.

## **NOUVELLES INITIATIVES ÉMERGENTES EN URBANISME**

Cette catégorie souligne les initiatives en urbanisme qui viennent compléter ou précéder des projets d'urbanisme plus traditionnels, et qui visent à contribuer au développement de nos collectivités. La présentation doit démontrer comment le projet contribue à l'épanouissement du public ou de la communauté pour qui il fut conçu.

Des exemples peuvent inclure la planification des initiatives de sensibilisations publiques ou éducatives ainsi que la planification culturelle.

## **PRATIQUE DE L'URBANISME**

Cette catégorie vise à reconnaître le travail pratique et la créativité nécessaires à surmonter les obstacles lors de l'étape de mise en œuvre d'un projet. Il pourrait s'agir, par exemple, de créer un nouvel espace de zonage, de désigner un district ou de recommander un règlement en appui à une politique avant-gardiste, à sa mise en œuvre et à son acceptation par le public, ce constituer une équipe composée de professionnels de diverses disciplines pour réaliser un projet complexe qui doit face face à des intérêts publics concurrents, des caractéristiques propres au contexte, ou au besoin de présenter plusieurs demandes en raison de mesures d'atténuation post-sinistre ou de la tenue d'événements spéciaux (p. ex. des compétitions sportives internationales). S'ajoute à ces considérations l'élaboration de nouveaux processus d'évaluation visant à accélérer, favoriser ou créer des synergies au sein du projet pour faire place au public.

## **PUBLICATIONS ET MÉDIAS TOUCHANTS L'URBANISME**

Cette catégorie reconnaît l'apport à l'urbanisme professionnel de publications sur la recherche et les politiques, de ressources multimédias et d'outils interactifs.

Il pourrait s'agir, par exemple, d'articles, de rapports, de livres, de vidéos, de sites Web, de contenus en balado diffusion ou dans d'autres médias qui font la promotion de la profession, informent les urbanistes et le public sur l'exercice de la profession ou sur l'adoption de politiques ou de pratiques novatrices.

## **RÉCONCILIATION**

Cette catégorie reconnaît les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada et y répond. Les réalisations qui illustrent les initiatives qui sont un exemple de ce que l'on retrouve dans la politique de l'ICU sur la pratique de l'urbanisme et la réconciliation sont les bienvenues. Il peut s'agir de projets dans lesquels les collectivités, les gouvernements et les Premières Nations travaillent ensemble pour améliorer les conditions de vie de la collectivité, ainsi que ceux qui démontrent une action soutenue pour établir des relations fondées sur le respect mutuel, la confiance et le dialogue.

## **AMÉNAGEMENT RURAL/DES PETITES MUNICIPALITÉS**

Cette catégorie comprend les réalisations en urbanisme en milieu naturel ou agricole, l'interface des zones urbaines et rurales, les enjeux patrimoniaux, les conséquences sociales des bouleversements

économiques dans les zones rurales et les petites municipalités, et la préservation de l'identité des collectivités à une époque de changements rapides et de rareté des ressources. Ces plans sont davantage axés sur la géographie que sur des thèmes spécifiques à l'urbanisme, ce qui favorise les professionnels œuvrant dans des zones rurales et de petits centres urbains de moins de 50 000 habitants dans la présentation de projets visant un vaste éventail d'activités.

## **MOBILITÉ DURABLE, TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES**

Cette catégorie englobe trois éléments d'un aménagement efficace :

- La mobilité durable particulièrement des projets qui apportent des solutions durables au problème des véhicules à occupant unique, mais aussi ceux qui démontrent une intégration efficace de la planification des transports et de l'utilisation du sol.
- Transport avec un accent sur les projets d'aménagement qui tiennent compte de l'usage restreint des combustibles fossiles et de l'énergie tout en soutenant les collectivités et le développement économique.
- Infrastructures qui pourraient comprendre la gestion des déchets, la gestion des actifs, les technologies intelligentes pour les villes, l'eau potable et les eaux usées, la planification des services publics et les réseaux de communication

## **DESIGN URBAIN**

Cette catégorie vise à reconnaître les aménagements et le design des espaces publics extérieurs et le raccordement des structures publiques et privées. Les candidatures doivent démontrer la façon dont les principes de design urbain et les politiques d'utilisation du sol ont été mis à contribution pour améliorer la qualité de vie dans un environnement urbain tenant compte des caractéristiques physiques, de l'intégration physique et sociale du tissu urbain existant, de la polyvalence des espaces, du souci des piétons et des modes de transport alternatifs, de la durabilité et des modes de vie sains.

Il pourrait s'agir, par exemple, d'espaces publics, de lieux réservés aux cérémonies, de places publiques, d'aménagement de secteurs riverains, de paysages de rues, de campus et autres regroupements d'immeubles entourés d'espaces publics aménagés.

## Présentation des prix

Les prix sont présentés pendant la conférence nationale de l'ICU. Cette année, la présentation des prix se déroulera pendant la conférence nationale de l'ICU qui aura lieu en juillet 2019. L'ICU assumera le coût d'un billet pour le dîner, mais ne couvrira pas les frais de voyage, d'hébergement et de participation au congrès.

## Reconnaissance des gagnants

L'ICU assure la promotion des prix par différents canaux de communication. Les gagnants sont cités sur notre site Web, dans un communiqué de presse, dans les médias sociaux et dans un bulletin électronique envoyé à nos membres et aux acteurs concernés.

## Archives des candidatures

L'ICU publie sur son site Web des copies numériques des projets gagnants.

## Critères d'admissibilité

L'ICU encourage les candidatures issues des collectivités de toutes tailles, et tous les projets, quelle que soit leur envergure. Les présentations peuvent prendre la forme d'un plan ou d'un énoncé de politique, d'un concept de design physique, de résultats de recherche appliquée ou de documents d'information.

Les projets soumis à l'examen du jury doivent avoir été réalisés entre le : **1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2018**. Pour les plans d'origine législative, l'échéancier d'admissibilité débutera à la date de levée du sursis (entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2018). La date initiale de présentation ne sera pas prise en compte.

- Les candidatures doivent être déposées par un Fellow, un membre à part entière (FCIP/MICU) ou un membre provisoire en règle de l'Institut canadien des urbanistes.
- Une étude ou un projet ayant été reçu par un client ou un représentant de la communauté concernée, sans nécessairement avoir été entérinée légalement ou officiellement seront acceptés.
- Les demandes présentées, à nouveau des années précédentes ne seront pas acceptées.
- Un candidat peut présenter un maximum de trois réalisations

L'ICU gère ce programme de récompense à l'aide de Submittable, un outil d'inscription en ligne. Chaque présentation doit inclure :

- Un [formulaire d'inscription](#) dûment rempli.\*
- Un index d'une page indiquant le nom tous les fichiers chargés; le nom de sauvegarde de chaque document ainsi que le titre complet et sa raison d'être soumis pour faciliter la révision par le jury.

**Prix d'excellence en urbanisme  
Lignes directrices 2018-2019**

- Tous les documents doivent être téléchargés individuellement. L'ICU n'acceptera pas les présentations envoyées sous forme d'un seul document PDF.
- La taille maximale de chaque fichier est de 400 Mo et de 250 pages au plus.
- Un résumé de la présentation (deux pages).
- Un document explicatif (six pages maximum) démontrant la façon dont votre présentation répond aux critères d'évaluation.
- Une lettre d'appui du client. Cette lettre n'est pas requise pour les candidatures proposées par les municipalités ou les organisations provinciales ou fédérales.
- La documentation sur le projet, qui devrait inclure ou être appuyée par des plans ou d'autres pièces utilisées à titre d'illustration.
- Date limite pour soumettre une présentation (Submittable) en ligne : **28 FÉVRIER 2019 à 23 H 59 HNE.**
- Après avoir soumis votre présentation en ligne, vous devez envoyer une copie papier de votre présentation au bureau de l'ICU avant 16 h 30 HE le 13 mars 2019..

\* Le contenu demandé sous la section « matériel supplémentaire » du formulaire Submittable.com n'a pas besoin d'être inclus dans le dossier de présentation de votre projet. Cependant, nous demandons à tous les auteurs d'inclure ces fichiers électroniques avec leur candidature en ligne.

**Envoyez votre dossier de présentation par courrier à :**

Institut canadien des urbanistes  
À l'attention de : Prix d'excellence en urbanisme  
141, avenue Laurier Ouest, Bureau 1112  
Ottawa (Ontario) K1P 5J3

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Sharon James, Assistante Administrative par courriel à [admin@cjp-icu.ca](mailto:admin@cjp-icu.ca).